

SLOW



■ **Décision n°2023-702  
Domaine et Patrimoine**

Direction de la Culture

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite mettre à disposition du secours populaire de l'Oise, la salle municipale de la Grange à Musique de Creil, sise 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100), afin d'organiser un spectacle musical intitulé « les Rockeurs ont du Cœur », le 16 décembre 2023, de 20H00 à 01H00.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec le secours populaire de l'Oise, sis 2 rue Pierre Sémard à Nogent-sur-Oise (60180), représentés par sa Présidente, madame Nathalie CARPENTIER, pour la mise à disposition de la salle susmentionnée.

Article 2 : cette mise à disposition est accordée à titre gracieux et est conclue pour le 16 décembre 2023 uniquement.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,  
Président de l'ACSO

Creil, le 17 novembre 2023

Date de notification : 27 NOV. 2023

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

27 NOV. 2023